

CERADER 16 AMIANTE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 24 Septembre 2021

L'Association CERADER 16 Amiante a tenu son Assemblée Générale le vendredi 24 septembre 2021 à 14 h dans la salle des Fêtes, Place du 14 juillet 16400 LA COURONNE

Les adhérents à jour de leur cotisation avaient été préalablement convoqués avec envoi d'un pouvoir pour ceux, qui ne pouvant être présents, souhaitaient participer aux votes comme le prévoit les statuts

Nous avons reçu **59** pouvoirs de personnes n'ayant pas pu venir.

Compte tenu des directives sanitaires COVID 19, l'Assemblée Générale se déroulera avec le port du masque obligatoire et mise à disposition de gel hydro alcoolique.

Dans cet optique, Christian BOISSARD et Noël RAYNAUD ont accueilli les participants dans le hall d'entrée avant leur entrée dans la salle afin de s'assurer que ceux-ci se désinfectent les mains avec le gel hydro alcoolique mis à leur disposition et de leur rappeler que le port du masque dans la salle était obligatoire pendant toute la réunion.

Paiement des cotisations 2022 et pointage des adhérents présents et des pouvoirs reçus

A l'entrée, Jean Pierre FRAS et Bernard NORMAND accueillent les adhérents et font signer la liste d'émargement.

Jacqueline CHABEAUD, Joël BOYER, Mauricette RAUTUREAU établissent les cartes d'adhérents pour l'année 2022.

- Montant de l'adhésion : **42 €**
- Nombre d'adhérents présents : **76**

Désignation du Président de séance et du Secrétaire de séance.

- Président de séance : Claude GUERIN
- Secrétaire de séance : Mauricette RAUTUREAU

Ouverture de l'Assemblée Générale

Le Vice-Président, Jean Pierre FRAS ouvre l'Assemblée Générale puis donne la parole au Président.

La minute de silence

Le Président Claude GUERIN demande à l'assemblée d'observer 1mn de silence pour toutes les victimes de l'amiante et plus particulièrement nos adhérents décédés.

Présentation des membres du bureau en cours de mandat :

- Président : Claude GUERIN
- Vice-Président : Jean Pierre FRAS
- Trésorier : Joël BOYER
- Trésorière adjointe : Jacqueline CHABEAUD
- Secrétaire : Noël RAYNAUD
- Secrétaire adjointe : Claudine FORT (Absente pour raison de santé)
- Intendante : Roseline VINCENT (absente)

- Membre actif : Christian BOISSARD
- Membre actif : Mauricette RAUTUREAU
- Membre actif : Bernard NORMAND
- Présidente d'honneur : Jacqueline GERVAIS (Absente pour raison de santé)

Les invités qui interviendront :

- Me Jean Louis MACOUIILLARD du Cabinet Tessonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu
- Patrice RAVENEAU – Représentant de l'ANDEVA.

Remerciements aux autres personnes présentes :

- Jacques SOURIE Président de l'Association CRIDEVIT de la Rochelle et membre du CA de l'ANDEVA
- Mr CHAMPAGNE du Journal « La Charente Libre »

Absents qui se sont excusés :

- Mme Hélène GINGAST Maire de Fléac
- Mme Brigitte BAPTISTE Maire de Touvre
- Mr Jean-François DAURE Maire de La Couronne
- Mr Thomas MESNIER Député de la Charente
- Mr Philippe BOUTY Président du Conseil Départemental
- Mr Xavier BONNEFONT Maire d'Angoulême et Président de Grand Angoulême
- Mr Jean-Luc VALENTIN Maire de Ruelle-sur-Touvre
- Mr Claude FABIEN Président d'ADDEVA 17

Claude GUERIN informe l'assemblée que, suite à des impératifs de temps liés à sa fonction, Me Jean-Louis MACOUIILLARD doit partir tôt, il fera donc son intervention avant la présentation des différents rapports.

Me Jean Louis MACOUIILLARD se tiendra ensuite à la disposition des adhérents pour des questions particulières concernant leur dossier.

Intervention de Me Jean Louis MACOUIILLARD – Avocat du Cabinet TEISSONNIERE-TOPALOFF-LAFFORGUE-ANDREU

Me Jean Louis MACOUIILLARD, présente le Cabinet et fait le point sur l'activité du Cabinet :

- Dossiers de maladies Professionnelles.
- Deux voies de réparation :
 - o La reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur
 - o Le FIVA

- Dossiers Préjudice moral d'anxiété – Droit administratif
 - o Procédure dans laquelle l'Etat est employeur
 - Protocole transactionnel ou audience au Tribunal
 - Guichet unique
 - o Procédure pour les employés de la SNPE qui ont travaillé dans une entreprise privée- juridiction privée.

Un débat sous forme de questions/réponses est ouvert pour des questions d'ordre général.

Rapport Moral

Claude GUERIN, Président de l'association donne lecture du rapport moral dont un exemplaire figure en annexe.

- Depuis 2009, année de la création de l'Association Cerader 16 Amiante, le nombre d'adhérents est passé de 19 à 240 fin 2020.
- Lors de l'Assemblée Générale du 21 Février 2020, Claude GUERIN a pris la présidence du CERADER 16 faisant suite à Jacqueline GERVAIS (absente aujourd'hui) qu'il a tenu à remercier publiquement pour son travail au sein de l'association et son dévouement au service des adhérents durant de longues années.
- Les priorités restent les mêmes, l'écoute, l'aide et la constitution des dossiers aidée en cela par notre organisme de tutelle, l'ANDEVA, mais aussi par le Cabinet d'Avocats TEISSONNIERE-TOPALOFF-LAFFORGUE-ANDREU.
- Remerciements à Mr le Maire et les élus de la Couronne pour leur soutien et le prêt de la salle LCR où se déroulent nos permanences ainsi que la salle des fêtes pour notre Assemblée Générale annuelle.

Action 2020

- Du fait de la pandémie :
 - o Les activités de l'Association se sont trouvées impactées, mais celle-ci a continué à gérer les dossiers en cours et à en constituer des nouveaux.
 - o De nombreuses manifestations locales ou nationales comme celle de l'ANDEVA à Paris, ont été annulées.
- L'Association a lancé en novembre 2020, une grande action départementale, auprès des élus et représentants politiques concernant les dangers liés aux toitures en fibrociment contenant de l'amiante et à leur démolition.

Projet 2021

- Continuer le suivi des dossiers en cours et à venir.
- Participation au Congrès de l'ANDEVA qui aura lieu à Voguès en Ardèche (4 membres du Bureau y participent).

Projet 2022

- Continuer la sensibilisation et la mobilisation des Elus et responsables politiques sur l'élimination des toitures amiantées en Charente et en Région.

- Continuer le suivi des dossiers en cours et à venir.
- Participer à la manifestation nationale de l'ANDEVA.

En 2020, la cotisation annuelle est restée à 42 €, dont la moitié est reversée à l'ANDEVA. Il en sera de même pour 2021 et 2022.

Depuis plusieurs années, nous ne sollicitons pas de subventions des collectivités locales car les cotisations de nos adhérents ainsi que les dons suffisent à faire vivre l'Association.

Nous remercions nos généreux donateurs et l'ensemble de nos adhérents pour leur fidélité.

Rapport Financier

Joël BOYER présente le rapport financier et le bilan comptable pour l'année 2020 dont un exemplaire figure en annexe.

- Les recettes proviennent principalement des cotisations de nos adhérents ainsi que des dons.
- Le résultat de l'exercice 2020 se traduit par un excédent de 7231,60€.

Ce résultat est obtenu principalement par les cotisations de nos adhérents, les dons, et l'annulation de la manifestation de l'ANDEVA à Paris (cause COVID).

Rapport d'activité sur les dossiers des malades pour l'année 2020/2021

Christian BOISSARD présente le rapport d'activité de l'Association pour les dossiers des malades ou ayants droits dont un exemplaire figure en annexe.

- Depuis 2021, la gestion des dossiers se fait en binôme, entre :
 - o Christian BOISSARD qui gère les dossiers des malades déjà instruits.
 - o Claude GUERIN qui prend en charge les nouveaux dossiers.
- En 2020 et jusqu'à ce jour, 1 seul dossier de malade a été ouvert.

Question qui se pose : Est-ce que le nombre de malade est désormais en régression ou est-ce dû seulement aux effets du confinement COVID 19 qui ne nous a pas permis de maintenir nos permanences...

A ce sujet, nous tenons à remercier la Commune de la Couronne qui nous a autorisés à reprendre nos permanences à la Salle LCR avec mise en place des mesures restrictives (Port du masque obligatoire – et gel hydro alcoolique).

Remerciements à tous nos adhérents car c'est grâce à leur fidélité que nous pouvons continuer à apporter une aide précieuse à ceux qui sont touchés par une maladie de l'amiante et leurs ayants droits, épaulés par l'ANDEVA et notre Cabinet d'Avocats que nous remercions également.

Rapport dossiers Préjudice anxiété SNPE-ROXEL – Année 2020

Noël RAYNAUD présente le rapport dont un exemplaire figure en annexe.

- L'Association aide toujours les salariés des entreprises, qui le désirent à constituer et à gérer leur dossier de reconnaissance de leur préjudice d'anxiété lié à leur exposition à l'amiante.

- Il rappelle que quelque soient les entreprises, publics ou privées, les salariés ou retraités de celles-ci peuvent prétendre à être indemnisés pour leur préjudice d'anxiété lié au fait qu'ils aient été exposés à l'amiante au cours de leur carrière professionnelle en constituant et en envoyant les dossiers vers les juridictions compétentes.
- Il rappelle également aux requérants que lorsque leurs dossiers sont entre les mains des avocats ou en cours d'instruction au Tribunal Administratif, l'Association n'est plus en copie des échanges de courriers.
- En conséquence, il demande aux requérants de bien vouloir nous adresser la copie de chaque courrier envoyé ou reçu ainsi que toute convocation ou notification émanant des tribunaux afin que nous les fassions suivre sans tarder à notre Cabinet d'Avocats.

A ce jour concernant SNPE/ROXEL :

- 80 dossiers (2014) ont abouti ou sont clos
- 53 dossiers (2018 à 2020) sont en cours d'instruction au Tribunal Administratif
- 32 personnes sont venues à l'Association pour s'informer sur les pièces à fournir afin de constituer un dossier et dont nous sommes dans l'attente de leur retour.

Rapport dossiers préjudice d'anxiété NAVAL GROUP de l'année 2020.

Claude GUERIN présente le rapport dont un exemplaire figure en annexe.

- Depuis 2013, 55 dossiers de préjudice anxiété ont été déposés au Tribunal Administratif, par l'intermédiaire de notre Cabinet d'Avocats.
- Ces dossiers suivent le cours normal des audiences.
- A la date d'aujourd'hui, il reste 8 dossiers en cours au Tribunal Administratif.
- En outre, l'Association a été saisie par 45 anciens personnels de Naval-Group (dont 32 qui ont fait des demandes via le guichet unique) et qui ont des problèmes dans leur instruction.
 - o 2 dossiers ont été réglés par la réception d'un protocole transactionnel
 - o 5 dossiers sont en attente d'un protocole transactionnel.
 - o 24 dossiers sont ou vont être dirigés vers notre Cabinet d'Avocats pour saisir le TA.
 - o 14 dossiers sont en attente d'une attestation de ministère des Armées concernant leur emploi et les parties d'établissements dans lesquels ils travaillaient.
- Pour information, 112 personnels de NAVAL-GROUP sont adhérents à CERADER16 dont 32 ont fait une demande via le guichet unique, 5 sont atteintes de maladies professionnelles dues à l'amiante dont 3 en sont décédées.
- La Direction des Affaires Juridiques du Ministère des Armées a indiqué la fin du régime dérogatoire amiante et de son guichet unique dès le mois de janvier 2021, au prétexte que la création de ce service ne s'appuyait sur aucun texte réglementaire.
- Bien que le caractère transactionnel ne soit pas remis en cause, les nouveaux dossiers devront maintenant réintégrer le processus standard des autres demandes indemnitaires.

Approbation des différents rapports :

- L'ensemble des rapports, excepté le rapport financier, est adopté à l'unanimité à main levée.
- Le rapport financier est adopté à l'unanimité à main levée.

Intervention de Patrice RAVENEAU de l'ANDEVA

Patrice RAVENEAU, représentant de l'ANDEVA rappelle :

- Le rôle des associations dans le combat de l'amiante – c'est un travail de fond fait par des bénévoles.
 - o Pour exemple c'est le projet gouvernemental de la fusion du FIVA et de l'ONIAM, deux organismes qui fonctionnent différemment, qui a été abandonné.
 - o Aider les personnes en finançant le démontage et l'enlèvement de l'amiante (toiture – plaques de fibrociment).
 - o Créer un réseau de déchetterie acceptant les déchets amiantés.

Ceci évitera les décharges sauvages très polluantes et dangereuses pour la santé.

Parmi les nombreuses actions de l'ANDEVA, la prévention est une partie importante et notamment le désamiantage.

L'apparition de nouveaux malades, ceux de l'exposition environnementale. Ce type d'exposition provoque des maladies plus graves.

Il existe 2 sortes d'amiante en place :

- Amiante friable (flocage)
- Amiante rigide (fibrociment, dalles de sol)

Contamination par l'amiante, chez les particuliers

- Zone urbaine : Personnes habitant dans les HLM
- Zone rurale par l'enlèvement de l'amiante par les particuliers ou les artisans (poussières d'amiante subies par le voisinage)
- Autres sources de contamination : les friches industrielles, les usines désaffectées

Le problème de l'amiante prendra des décennies à se résoudre.

Le président Claude GUERIN clôture l'Assemblée Générale.

Par suite de la pandémie et les restrictions sanitaires, la clôture de cette assemblée ne se fera pas autour du pot de l'amitié, comme nous le faisons habituellement.

Fait à Cognac, le 27 septembre 2021

La secrétaire de séance Mauricette RAUTUREAU

